

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2016

Présents : ABADIE Aline - COMBESCOT Jean-François - COURREGES Marie-José - DASTE Sophie - DINTRANS Louis - DUBOSQ Patrick - JOUANOLOU Maryse - LAGRANGE Annie - LASSARRETTE Alain - LENDRES Jérôme - NAPROUS Michel - PAPOT Dominique - PLENACOSTE Francis - POINSOT-DARGAIGNON Magali.

Absent : PARROT Jean-Louis.

Secrétaire de Séance : DUBOSQ Patrick.

1. Création d'un emploi permanent.

Le Maire expose au conseil municipal, que les besoins du service justifient la création d'un emploi permanent à temps non complet d'Adjoint technique territorial 2ème classe (21 heures hebdomadaires) affecté au service de garderie, cantine et entretien des bâtiments communaux.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité la proposition.

2. Validation du rapport du délégataire.

Monsieur Thomas MONTES, responsable d'exploitation des Hautes-Pyrénées de l'entreprise VEOLIA, présente au Conseil le rapport du délégataire sur le service d'assainissement sur la commune d'Andrest.

Les principaux faits marquants de l'année 2015 sont les suivants :

L'assiette de la redevance assainissement est en baisse et revient à un niveau équivalent aux années 2012/13/14. Le nombre de clients est stable sur l'ensemble de 2 communes (- 4 clients).

Réseau :

Entretien du réseau de collecte de la commune – curage préventif de 2 976 ml.

Entretien du réseau de collecte de la commune – curage préventif de 65 regards de visite.

Station d'épuration :

Suite à la mise en service du traitement tertiaire (novembre 2013), l'ensemble des bilans d'auto-surveillance réalisés en 2015 sont conformes (taux de conformité 100 %).

L'usine de dépollution a reçu cette année un volume journalier moyen supérieur à son domaine de traitement garanti. Cela explique le fait que seul 7 bilans d'autocontrôle sur 12 ont été réalisés dans les conditions normales de fonctionnement.

On notera un volume total reçu à la station 2 fois supérieur au volume d'eau potable distribué sur les communes d'Andrest et de Siarrouy pour l'année 2015. Ce

volume est en baisse mais représente encore un volume trop important pour assurer un bon fonctionnement de la station d'épuration.

En décembre 2015, la ligne de bio-disque n°3 a été mise à l'arrêt suite à la rupture des paliers support et la rupture de sa ligne d'arbre. L'opération de levage étant conséquente, les travaux de rénovation ont été programmé pour le premier trimestre 2016.

Prospectives :

La mairie de Talazac a fait part aux collectivités d'Andrest et de Siarrouy de sa volonté de venir se raccorder sur la station. Ce qui représenterait 130 Eh en plus. Au vu des problématiques rencontrées sur le réseau et des nombreux dépassements des capacités de la station, une étude fine du système de collecte des communes raccordées doit être envisagée avant toute décision.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le rapport.

3. Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Monsieur le Maire présente au Conseil l'arrêté préfectoral n°65-2016-04-11-002 du 11 avril 2016 proposant le périmètre d'une nouvelle intercommunalité fusionnant les Communautés de communes : Adour-Rustan-Arros, du Val d'Adour et du Madiranais, et de Vic-Montaner.

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité cette fusion. Cependant, les élus d'Andrest soulignent la nécessité que cette fusion se fasse sans hausse de la fiscalité pour les administrés, et ce, de façon pérenne.

4. Tirage au sort des jurés d'assises.

Monsieur le Maire et Madame COURREGES, 1^{er} Adjoint au Maire, procèdent devant le Conseil au tirage au sort des trois jurés d'assises issus de la commune d'Andrest. Les noms de ces jurés seront transmis au bureau centralisateur de Vic-en-Bigorre.

-Mme GAUE (BENIBGUI) Corinne
-Mme SARNIGUET (ESTREMS) Marcelle
-Mme SABATHE Françoise

5. Vente d'un terrain du lotissement les Chênes.

Monsieur le Maire annonce au Conseil l'offre de M. Sébastien BEGUE et de Mme Sandrine MERCIER pour le lot n°3 du lotissement les Chênes (cadastré : Section AC, parcelle : 137 – anciennement Section B, parcelle : 870 - d'une contenance de 856 m²) au prix de 37 664 €, soit 44€/m².

Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la vente du terrain au prix accordé et autorise le Maire à signer tout acte relatif à cette opération.

6. Questions diverses :

Monsieur le Maire soulève la question de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) votée par la Communauté de Communes Vic-Montaner le 15 avril 2016.

Il s'avère que les contribuables d'Andrest payent (avec ceux de la commune de Vic-en-Bigorre) un montant par habitant supérieur à celui payé par les administrés des 27 autres communes de la Communauté de Communes Vic-Montaner ; soit 120 euros/habitant contre 100 euros/habitant.

Le Conseil Municipal demande au Maire d'Andrest de se mettre en contact avec le Président de Val d'Adour Environnement afin d'obtenir des éclaircissements sur cette différence sur la TEOM.

La séance est levée à 23h25.